

FRANCE-ISRAËL : DES LIENS ÉCONOMIQUES À CONSOLIDER

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Israël à Tel Aviv, Jérusalem, Ramallah et Rawabi

21 au 25 avril 2014

Une délégation du groupe d'amitié France-Israël, composée de **M. Jean-Pierre Plancade, Président**, ainsi que de **MM. Jean-Pierre Leleux et Simon Sutour**, vice-présidents, et de **MM. Christophe-André Frassa et Jean-Claude Lenoir**, secrétaires, s'est déplacée en Israël du 21 au 25 avril 2014.

Les visites et rencontres se sont principalement déroulées à Tel Aviv, puis à Jérusalem. La délégation s'est également rendue dans le Néguev pour visiter le kibboutz de Sdé Boker, où vécut David Ben Gourion, fondateur de l'État d'Israël, et inaugurer une centrale photovoltaïque, construite par EDF Énergies Nouvelles. Au cours de la demi-journée qu'ils ont passée dans les territoires palestiniens, les sénateurs ont pu visiter la ville nouvelle de Rawabi, qui devrait accueillir ses premiers habitants à la fin de l'année 2014.



Rencontre de la délégation sénatoriale avec le Président de l'État d'Israël, M. Shimon Peres

Le déplacement avait pour objet d'étudier l'état des relations économiques entre la France et Israël, ainsi que la façon dont celles-ci pourraient être approfondies, notamment au regard des nombreux atouts dont dispose Israël dans les domaines de l'innovation et des nouvelles technologies.

La situation politique en Israël et au Proche-Orient a également fait l'objet d'échanges d'une grande qualité, en particulier avec M. Shimon Peres, Président de l'État d'Israël.

I – Le dynamisme économique d'un pays leader dans le secteur des hautes technologies

A – Un dynamisme économique durable

Avec une croissance de son PIB égale à 3,3 % en 2013, une inflation inférieure à 2 % et un taux de chômage de 5,8 % à la fin de cette même année, Israël connaît une situation économique plus enviable que celle de beaucoup de pays de l'OCDE, organisation dont il est membre depuis 2010.

Ce dynamisme économique, qui apparaît durable, s'accompagne depuis 2013 d'une réduction du déficit public, égal à 3,15 %. Le niveau de la dette publique d'Israël s'établissait quant à lui à 62,8 % à la fin de l'année 2013.

L'économie israélienne est particulièrement ouverte sur l'extérieur. Les exportations représentent 40 % de son PIB et sa balance commerciale est excédentaire.

Israël a également affirmé sa puissance financière avec un stock d'investissements directs étrangers (IDE) supérieur à 50 milliards d'euros en 2012. Elle se situe, en outre, en deuxième position, derrière les États-Unis, pour le nombre de sociétés cotées au Nasdaq.

Alors que le pays était dépourvu de ressources naturelles, la découverte de gisements de gaz devrait lui permettre de devenir autonome sur le plan énergétique d'ici 2025. Les recettes issues de son exploitation doivent être gérées au sein d'un fonds souverain, sur le modèle norvégien.

Israël n'en demeure pas moins soumis à un certain nombre de fragilités, au premier rang desquelles figure la persistance d'inégalités très fortes au sein de la population et entre les territoires.

B – Un modèle économique fondé sur l'innovation

Confronté à un environnement naturel difficile, Israël a développé un modèle économique fondé sur l'exploitation de son capital humain et de niches d'excellence, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies. Son taux de recherche et développement, proche de 5 % du PIB, est environ deux fois supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE.

Grâce à un système éducatif performant et directement lié au monde de l'entreprise, Israël forme un grand nombre de scientifiques et de chercheurs capables de produire des innovations ensuite exportées dans le reste du monde. Comme l'a souligné le Professeur Moshe Zviran, vice-doyen de la *Recanati business school*, que la délégation a rencontré à l'Université de Tel Aviv, les jeunes Israéliens sont très tôt encouragés à penser en dehors des sentiers battus – « *think outside the box* » -, notamment au cours de leur formation à l'armée. Le droit à l'échec est en outre parfaitement reconnu et intégré. Cet état d'esprit est favorable à la prise de risque et à la création de *start ups* innovantes.

L'exemple de l'eau permet d'illustrer la façon dont Israël a pu, grâce à l'innovation, transformer une contrainte – la pénurie de cette ressource – en un atout pour son économie. Le pays est en effet parvenu à devenir un leader mondialement reconnu dans le recyclage des eaux usées et dans le dessalement de l'eau de mer.

Le dynamisme de la région de Tel Aviv, comparable sur bien des points à celui de la Silicon Valley aux États-Unis, attire un nombre croissant de jeunes professionnels qui décident de tenter leur chance en Israël. La délégation a ainsi pu s'entretenir avec des représentants de l'association Gvachim qui a créé un accélérateur baptisé « *The Hive* » - la ruche – dont le but est de faciliter l'intégration d'entrepreneurs venus faire leur *alya* et de les aider à concrétiser leurs projets.

C – Un partenariat économique avec la France qui pourrait encore se renforcer

Les échanges commerciaux entre la France et Israël demeurent relativement stables depuis plusieurs années. Avec un niveau d'exportations de 1,2 milliard d'euros en 2013, la France n'est que le 9^e fournisseur d'Israël. Elle se place ainsi derrière plusieurs de ses principaux partenaires européens dont l'Allemagne, l'Italie ou le Royaume-Uni. Les importations de produits israéliens en France se sont quant à elles établies à 1,1 milliard d'euros en 2013.

Plusieurs des interlocuteurs rencontrés par la délégation ont indiqué que la faiblesse de ces relations tient pour beaucoup à une méconnaissance mutuelle et, dans certains cas, à une certaine réticence du côté français – craintes en termes de sécurité ou peur de perdre des marchés avec les pays arabes. Les entreprises françaises tendraient également à sous-estimer le potentiel économique d'Israël, alors même que le dynamisme de ce pays apparaît sans commune mesure avec sa taille et peu dépendant des aléas politiques et diplomatiques.

Les Chambres de commerce France-Israël et Israël-France travaillent à une meilleure connaissance et à une compréhension accrue entre les deux pays. Une réunion, organisée au Sénat en mai 2013, avec le président de la Chambre de commerce France-Israël, M. Henri Cukierman, et plusieurs de ses représentants, avait déjà été l'occasion pour le groupe d'amitié de prendre conscience des progrès nombreux qui peuvent être réalisés en termes de rapprochement économique. À Jérusalem, les membres de la délégation ont pu rencontrer le président de la Chambre de commerce Israël-France, le Dr Daniel Rouach, et certains de ses adhérents. Cet entretien s'est tenu à la fondation Optical center, qui distribue des lunettes et des prothèses auditives aux enfants et personnes âgées

défavorisés de la région de Jérusalem. Cela a été l'occasion d'échanger sur les nombreux atouts d'Israël et les pistes de rapprochement entre les deux pays.

Si les entreprises françaises demeurent encore relativement peu présentes en Israël, certains groupes s'y sont durablement implantés. Au cours de leur déplacement, les membres de la délégation ont ainsi eu l'occasion d'inaugurer, en compagnie de M. Ayalon Vaniche, directeur général d'EDF Énergies nouvelles en Israël, une centrale photovoltaïque construite dans le désert du Neguev. Au total, ce sont onze sites d'énergie solaire qui ont été installés par l'entreprise en Israël.



Inauguration de la centrale photovoltaïque construite par EDF Énergies nouvelles dans le désert du Neguev

D'autres partenariats se développent, dans des domaines tels que celui des infrastructures de transports où Israël accuse un certain retard et peut utilement bénéficier de l'expertise française. Alstom et Veolia ont ainsi contribué à la construction, puis à l'exploitation du tramway de Jérusalem. Les projets d'infrastructures récemment lancés par Israël – celui du métro léger de Tel Aviv notamment – constituent autant d'opportunités pour les entreprises françaises.

Le rapprochement économique et commercial entre la France et Israël dispose désormais de lignes directrices. Lors de la visite du Président de la République en Israël, au mois de novembre 2013, une déclaration conjointe tendant à renforcer les liens entre la France et Israël dans les domaines économique, scientifique et culturel et dans celui de l'enseignement a en effet été signée. C'est au cours de cette même visite que s'est tenue la deuxième édition des journées franco-israélienne de l'innovation, après celle de décembre 2011 qui avait eu lieu à Paris.

II. Une situation politique tendue

A – La difficile relance du processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne

Le déplacement de la délégation sénatoriale a eu lieu quelques jours avant la date butoir du 29 avril 2014 qui marquait la fin du délai de neuf mois fixé en juillet 2013 pour parvenir à un accord entre Israéliens et Palestiniens. La relance des négociations, impulsée par le secrétaire d'État américain John Kerry, reposait sur deux engagements. Israël acceptait de libérer 104 prisonniers palestiniens arrêtés avant la signature des accords d'Oslo. De son côté, l'Autorité palestinienne renonçait à toute tentative d'adhésion à des accords internationaux onusiens.

Trois points d'achoppement ont cependant freiné le processus : le statut de Jérusalem et son éventuel partage ; les enjeux liés au maintien de la sécurité sur le territoire israélien et la question de la reconnaissance du caractère juif de l'État d'Israël.

Si Israël a procédé à trois vagues de libération de prisonniers palestiniens au cours de l'année 2013, celles-ci se sont accompagnées de l'accueil de nouveaux Israéliens dans les colonies, sans extension territoriale. La quatrième vague de libération de prisonniers palestiniens, qui devait avoir lieu le 29 mars 2014, a été retardée pour être étudiée dans un cadre plus large. Parallèlement, l'Autorité palestinienne a lancé un processus d'adhésion à quinze conventions et traités internationaux. Le 11 avril, Israël a décidé de bloquer le transfert des taxes qu'il perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne, restituées depuis.

L'ensemble de ces tensions rendaient difficile la négociation de perspectives communes pour prolonger le processus lancé en juillet 2013.

B – Des tensions particulières au moment de la visite de la délégation sénatoriale

Le 23 avril 2014, un accord de réconciliation a été annoncé entre le Fatah et le Hamas qui devait conduire à la formation d'un gouvernement de personnalités indépendantes, et par conséquent non partisan, ainsi qu'à l'organisation d'élections d'ici la fin de l'année 2014.

Le 24 avril, la délégation a rencontré, à Ramallah, M. Majdi Khaldi, conseiller diplomatique du Président Mahmoud Abbas.

Celui-ci a fait part du souhait de l'Autorité palestinienne de parvenir à rétablir la sécurité dans la bande de Gaza. M. Khaldi a également exposé devant les sénateurs la position de l'Autorité palestinienne vis-à-vis du processus entamé en juillet 2013. Il a indiqué que toute relance du processus ne pouvait se faire qu'à la condition de donner la priorité au tracé des frontières et de geler la colonisation israélienne.

L'après-midi du 24 avril, la délégation s'est entretenue à Jérusalem avec M. Zeev Elkin, vice-ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec M. Meïr Dagan, directeur du centre de recherche politique du ministère des Affaires étrangères. M. Elkin a rappelé les trois conditions fixées par le Quartet qui conditionnent tout dialogue avec le Hamas : la reconnaissance de l'État d'Israël ; l'arrêt de la violence ; la reconnaissance des accords déjà signés entre Israël et l'Autorité palestinienne. Il a appelé au soutien de la France et de l'Union européenne pour que ces conditions puissent être respectées.

Ce même jour, les sénateurs ont également rencontré M. Shimon Peres, Président de l'État d'Israël. Cet échange a été l'occasion de rappeler la proximité des liens qui unissent la France à Israël.

Malgré le contexte diplomatique difficile, M. Shimon Peres a tenu à délivrer un message d'espoir quant à l'avenir des relations entre Israël et ses voisins qui a vivement touché les membres de la délégation.

A quelques mois de la fin de son mandat, il a également fait part de son souhait de continuer à œuvrer pour la paix et pour le développement des pays arabes, notamment au sein du Centre Peres pour la paix, l'organisation qu'il a fondée en 1996.

*

A l'heure où les deux pays célèbrent le soixante-cinquième anniversaire de leurs relations diplomatiques, **M. Jean-Pierre Placade, Président du groupe d'amitié**, a tenu à rappeler le soutien et l'amitié de la France à un pays dont l'image est souvent déformée voire écornée dans l'opinion publique française.

Composition de la délégation



M. Jean-Pierre LELEUX
Vice-président du groupe
Sénateur des Alpes-Maritimes (UMP)



M. Jean-Pierre PLACADE
Président du groupe
Sénateur de la Haute-Garonne
(R.D.S.E)



M. Simon SUTOUR
Vice-président du groupe
Sénateur du Gard (SOC)



M. Christophe-André FRASSA
Secrétaire du groupe
Sénateur représentant les Français
établis hors de France (UMP)



M. Jean-Claude LENOIR
Secrétaire du groupe
Sénateur de l'Orne (UMP)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_595.html